



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN « 5 000 TERRAINS DE SPORT » D'ICI 2024



DOSSIER DE PRESSE - Octobre 2021





**JEAN-MICHEL
BLANQUER**

Ministre de
l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

La place du sport dans l'éducation et dans la vie de tous les enfants et de tous les adolescents est essentielle. Développer des équipements sportifs de proximité sur tous les territoires représente donc une étape cruciale, pour installer durablement l'activité physique dans le quotidien de tous les élèves, et peut-être même faire naître chez eux de nouvelles vocations, au cœur de leur environnement proche. Grâce à ces infrastructures flexibles, à taille humaine, nous enrichirons notre tissu associatif sportif et nous ferons de notre ambition d'offrir du sport pour tous, une réalité.



**ROXANA
MARACINEANU**

Ministre déléguée
chargée des Sports

L'accès au sport est un droit. Ce programme facilitera la rencontre de tous les Français avec la pratique sportive et ses bénéfices, dans les quartiers comme les territoires ruraux ou ceux qui étaient, jusqu'ici en pénurie d'équipements. Son déploiement sera rapide. Dès 2022, nos concitoyens verront s'installer près de chez eux des terrains de basket, des courts de padel, des bassins mobiles pour l'apprentissage de la natation ou des dojos qui redonneront vie à des locaux inoccupés au cœur de la cité. C'est la force de cette initiative, elle répond à une aspiration réelle de nos concitoyens et aux besoins du monde sportif.

C'est un constat irréfutable et partagé : la pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé physique et mentale de chacun. Ce n'est ni une incantation ni un vœu pieux mais bel et bien un objectif affiché du Président de la République depuis le début du quinquennat : la France doit devenir une nation plus sportive à l'horizon de Paris 2024.

L'urgence de mettre en actes cette ambition a été renforcée par la crise sanitaire. En luttant contre la propagation de la COVID-19, le combat contre la sédentarité a inévitablement marqué le pas du fait des confinements et restrictions nécessaires pour endiguer l'épidémie.

À l'heure où nos modes de consommation et l'usage parfois excessif des écrans favorisent la sédentarité et ses effets délétères sur la santé, le Gouvernement veut garantir l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à la pratique d'une activité physique et sportive quotidienne.

Cette trajectoire s'incarne par le renforcement, dès cette année, de la place du sport à l'école avec l'inscription des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager et savoir rouler) et de 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré, la création de l'enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportive » au baccalauréat général et du Bac pro Sport.

Elle s'illustre aussi avec la création en 2021 du Pass'Sport, allocation de rentrée sportive, portée par le ministère chargé des Sports, pour 5,4 millions d'enfants à hauteur de 100 millions d'euros, reconduite en 2022.



Selon la dernière étude sur le « Sport dans la ville », initiée par l'Union Sport et Cycle, 65 % des pratiquants expriment le souhait de disposer d'équipements supplémentaires, les espaces fitness de plein air, les piscines, les sentiers, les murs d'escalade et les terrains multisports étant les plus demandés.



Ces investissements pour favoriser la pratique sportive s'appuient sur une politique nationale d'équipements. Or, le parc d'équipements sportifs existant en France, malgré les investissements consentis au cours des dernières années, reste insuffisant, notamment en zones rurales et quartiers prioritaires de la ville. Les besoins et attentes des usagers doivent aussi être mieux pris en compte et les équipements adaptés au mode de vie de nos concitoyens.

C'est pourquoi le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le 13 septembre dernier, lors de la réception des athlètes français médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, vouloir engager un plan massif de création d'équipements sportifs innovants et de proximité.



5 000 NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'ICI 2024

Les contours de ce plan massif de développement des équipements sportifs de proximité ont été précisés par le Président de la République au cours d'un déplacement à Tremblay en France, en Seine-Saint-Denis, le 14 octobre 2021.

Inédit par son ampleur, ce programme l'est aussi par son concept.

200 millions d'euros répartis sur trois ans seront consacrés à la construction ou à la requalification de 5 000 équipements sportifs de proximité, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements mobiles.

Ces lieux de sport implantés prioritairement en QPV ou à proximité immédiate, en milieu rural et dans les territoires carencés, notamment ultramarins, ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre, clubs associatifs et scolaires.

Porté par l'Agence nationale du Sport, l'opérateur du ministère chargé des Sports, ce nouveau plan comprend deux volets : national et régional. Il permettra, dès 2022, aux collectivités territoriales et aux associations sportives (fédérations, ligues, comités et clubs) de proposer des projets de construction d'équipements que l'État financera a minima à 50 %, et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable. En Outre-mer, l'État pourra soutenir jusqu'à 100 % du coût.

Le déploiement de ce plan se veut innovant, flexible et place l'utilisateur au centre du diagnostic. Ainsi, il propose des modes de soutien simplifiés dans leur procédure, permettant une livraison rapide des sites.

Clairement, l'objectif est de renforcer les synergies locales entre les acteurs afin d'optimiser l'utilisation de ces équipements de proximité.

L'un des critères fixés par l'État pour financer ces équipements consiste à obtenir l'engagement par le porteur du projet, d'entretenir et d'animer l'équipement. Cela permettra d'offrir de nouveaux écrans aux clubs sportifs locaux existants mais aussi de faire sortir de terre des associations sportives pour enrichir l'offre de sport dans les zones urbaines et rurales.

Autre condition principale de financement : tous ces équipements devront respecter des critères environnementaux exigeants.



200 M€
et
5 000
équipements



POUR SUIVRE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



100 M€
pour verdir les
équipements
sportifs

Ce plan de soutien aux équipements sportifs de proximité s'accompagne d'un budget supplémentaire de 50 millions d'euros dédié à la rénovation thermique des équipements sportifs existants.

Dans la continuité du travail engagé grâce à France Relance qui a déjà permis de soutenir à hauteur de 50 millions d'euros, dès 2021, des équipements structurants du bâti sportif national, cette enveloppe supplémentaire porte ainsi à 100 millions d'euros les investissements de l'État pour rendre nos stades, piscines, gymnases moins énergivores.

Ces projets de rénovation sont portés par les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs mandataires entre 2021 et 2022.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement pour faire face à l'urgence climatique. Elle offre aussi un soutien précieux à l'activité économique du secteur sportif.

L'amélioration des performances énergétiques des équipements, dont l'exigence a été fixée par la loi ELAN en 2018 pour les bâtiments tertiaires recevant du public, passe par la réduction de leurs besoins en énergie grâce à des travaux d'isolation, de chauffage, par le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie et enfin par le déploiement des énergies renouvelables.

Au total, 250 millions d'euros seront mobilisés sur 3 ans, soit un budget 2022/2024 en faveur des équipements sportifs en France qui passera de 150 millions prévisionnels à 400 millions d'euros.



UN PARC INÉGAL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANÇAIS

À ce jour, la France dispose d'un parc sportif de près de 310 000 équipements répartis de manière inégale sur l'ensemble du territoire national :



HEXAGONE :

302 000 équipements pour 67 millions d'habitants
soit **1 équipement pour 221 habitants.**



OUTREMER :

7 000 équipements pour 2,7 millions d'habitants
soit **1 équipement pour 385 habitants.**

En quartiers prioritaires (QPV), les carences sont manifestes. Les 1 300 QPV de la métropole comptent 4,86 millions d'habitants soit 7,6 % de la population.

En QPV, le taux de licences sportives par habitant est de 110 pour 1000 contre 248 pour 1 000 hors QPV.

Quant au taux d'équipements en QPV, il est de 22 pour 10 000 habitants contre 34 pour 10 000 pour la population générale.





UN CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PARADIGME SUR L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Entre 2018 et 2020, l'État (via le CNDS puis l'Agence nationale du Sport) a financé 467 équipements sportifs de proximité pour un montant de 19,9 millions d'euros. Le montant de subvention moyen attribué était alors de 43 000 € et le taux de financement avec des crédits de l'État de 39 %. La majorité des projets financés étaient jusque-là des plateaux multisports (72 %), des aires de fitness/street workout, des parcours de santé, des terrains de basket (dont 3x3), des skateparks et des pistes de BMX.

Le plan 2021-2024 va impulser un changement de paradigme avec **5 000 équipements supplémentaires financés à hauteur de 200 millions d'euros** (dont 100 millions dès 2022).

Pour faire réellement effet levier, **l'État prendra en charge jusqu'à 100% des coûts en Outre-mer et jusqu'à 80% en France hexagonale** du montant subventionnable du projet afin de réduire les procédures de cofinancements croisés.

Jusqu'à présent, l'État accompagnait prioritairement de grands équipements, en faible quantité, dont les usagers sont parfois éloignés. Ce plan entend privilégier **les terrains à proximité immédiate des lieux de vie ou de travail** et répondre ainsi aux besoins du quotidien de manière fine et concrète.



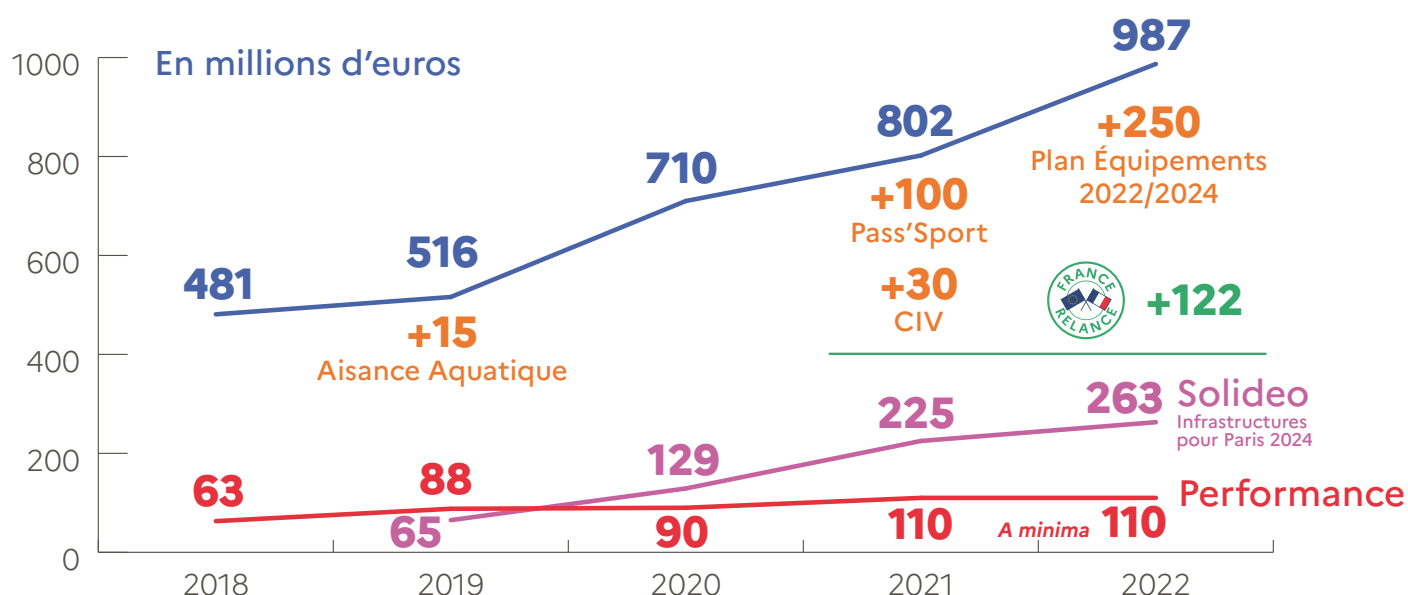
Les investissements porteront à la fois sur des disciplines sportives « classiques » où les besoins sont forts, à l'image de la création de 1 000 nouveaux dojos au cœur des quartiers prioritaires, mais aussi des **disciplines émergentes afin de s'adapter à une pratique sportive qui évolue et se diversifie** : plateaux multisports pleinement intégrés dans l'espace public et qui facilitent une pratique sportive polyvalente, basket 3x3, tennis padel, fitness, skate, danses urbaines, parcours sport santé...

Aucun équipement ne devra se trouver délaissé ou inoccupé. Concrètement, chaque site devra obligatoirement faire l'objet d'une **convention assurant qu'un nombre minimum d'heures par semaine seront occupées par un club ou un établissement scolaire**, et qu'une autre partie soit réservée aux pratiques libres. La gratuité de ces lieux de vie favorisera l'initiation à la pratique.

La diversité des disciplines sportives sera valorisée : de loisir ou compétitives, amateurs ou de haut niveau, associatives ou dans des structures commerciales, encadrées ou libres. Toutes ces pratiques ne doivent pas être mises en concurrence mais au contraire assurer la diversité d'une offre adaptée à chacun, à chaque âge.



BUDGET DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS





Après un travail de diagnostic national et local des besoins qui associera les acteurs locaux du sport, **ce plan de développement va également s'adapter aux spécificités des territoires visés.** Dans un contexte de forte transformation pour les acteurs sportifs nationaux et locaux, la création de ces nouveaux équipements, véritables lieux de vie, va ouvrir de nouvelles perspectives par l'effet d'entraînement économique et de cohésion sociale qu'ils peuvent impulser sur le territoire et favoriser les interactions entre toutes les parties prenantes : associations, collectivités, loisirs sportifs marchands, pratiques libres.

Au travers des conventions dédiées, **les fédérations sportives volontaires pourront directement porter les projets retenus par les collectivités** et recevront un financement à cette fin. Les fédérations pourront ainsi donner une nouvelle dynamique à leurs plans de développement, en lien avec les collectivités territoriales. Les élus locaux auront la possibilité de choisir un format adapté aux besoins de leurs territoires, selon leurs orientations. Enfin **un appui spécifique sera accordé aux acteurs de la filière économique du sport et de la « Sportech »** pour déployer **de nouveaux types d'équipements** facilitant ces coopérations, notamment les salles multisports connectées autonomes (accès via une entrée automatique, activable via une application numérique).

Enfin, ce plan permettra de **réinvestir des locaux inoccupés dans les quartiers** sous l'impulsion de fédérations déjà fortement engagées en QPV à l'image du judo, de la gymnastique, de la danse ou encore de la boxe. Au travers de conventions nouées avec les bailleurs ou les syndicats de copropriétés, des locaux vacants ou délabrés dont l'État financera la requalification, pourront retrouver une nouvelle utilité grâce à des activités sportives.

Le plan « 5 000 terrains de sports » d'ici 2024 s'inscrit dans le cadre de l'évolution exponentielle du budget du ministère chargé des Sports qui est passé de 481 M€ en 2018 à **987 M€ en 2022**. Cette trajectoire ascendante illustre l'attention portée au sport et à ses bénéfices par le Gouvernement qui a consacré **7,1 Mds€ d'aides au secteur** depuis le début de la crise sanitaire.

LES PROJETS



+1 000 dojos et salles d'arts martiaux ou de boxe

+1 000 plateaux multisports (city stades)



+500 terrains de basket 3x3

+500 terrains de tennis padel



+500 skate-parks

+200 bassins mobiles



+25 salles autonomes connectées

DES ÉQUIPEMENTS INNOVANTS ET DANS L'AIR DU TEMPS

Plus spontanée, plus multiple et variée, plus urbaine aussi, la pratique sportive a fortement évolué ces dernières années. Pour répondre aux nouveaux modes de consommation et à l'essor de disciplines émergentes que les citoyens ont envie de découvrir et de pratiquer à proximité de leur domicile, ces lieux de sport doivent être repensés. Dans une logique ludique, de bien-être ou de santé. Ces équipements nouveaux en termes de conception, de pratique et d'usage, innovants, attractifs et connectés peuvent réunir des publics différents – scolaires, clubs, pratique libre ou de sport en entreprise - et accroître la mixité. Cette réflexion est au cœur du plan massif de développement des équipements sportifs de proximité.

- Plateaux multisports,
- Plateaux de basket 3x3 fixes ou mobiles,
- Plateaux de hand 4x4,
- Plateaux de fitness,
- Skate-park,
- Street workout,
- Pumptrack,
- Terrains de tennis-padel (street tennis),
- Salles sportives connectées,
- Tennis de table,
- Pistes d'apprentissage du vélo,
- Dojo social/petites salles d'arts martiaux,
- Parcours sport/santé,
- Bassins mobiles d'apprentissage de la natation,
- Salles spécifiques (danse, fitness)





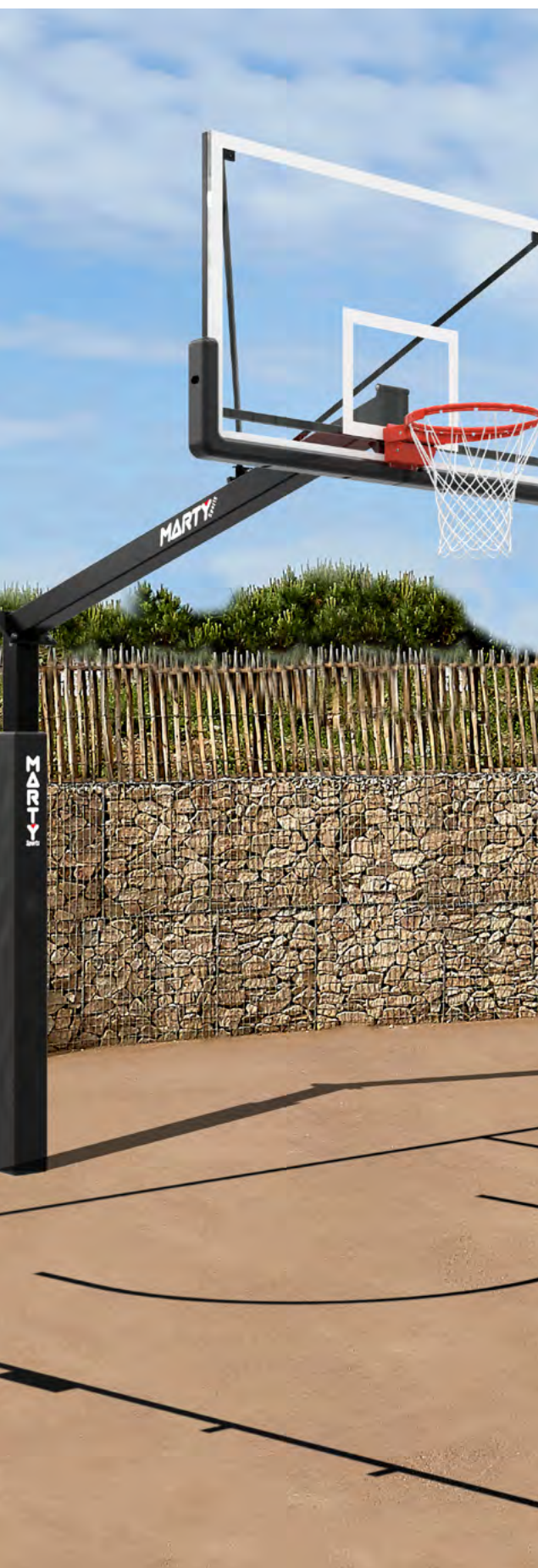
1 000 DOJOS, SALLES D'ARTS MARTIAUX ET DE BOXE

La création de 1 000 dojos, salles d'arts martiaux ou de boxe permettra de faire émerger des lieux de pratique notamment dans des quartiers prioritaires de la Ville. Ce programme a été imaginé par la Fédération française de judo avec l'objectif d'ouvrir de nouveaux lieux de pratique grâce à l'implication des bailleurs sociaux et collectivités, mais aussi de créer des clubs.

« Je suis issu des quartiers et je sais à quel point le sport peut changer des vies. Nous avons lancé au sein de la Fédération un programme de création de salles dans les rez-de-chaussée des immeubles ou des locaux vacants des quartiers. Le plan annoncé par le Président va nous permettre d'accélérer fortement le mouvement pour proposer une offre sportive de proximité au cœur de nombreux quartiers. On pourra y enseigner le judo aux enfants, le taïso aux seniors, le jujitsu aux jeunes ou le self défense aux femmes. Nous nous appuierons sur des clubs du quartier pour les animer et créer de nouvelles associations là où il n'en existait pas encore. »

Stéphane Nomis,
président de la Fédération française de
judo, jujitsu, kendo et disciplines associées

500 TERRAINS DE BASKET



Inscrit au programme des Jeux de Tokyo 2020, le basket 3x3 est une discipline en plein essor, promue par la Fédération française de basket-ball, qui séduit un public jeune en manque d'infrastructures de proximité pour pratiquer de manière libre ou encadrée par un club local.

« Nous avons 700 000 pratiquants de basket en clubs en France mais ils sont plus de 2,5 millions à pratiquer de manière libre ou en loisir. Aujourd'hui, ces publics se tournent naturellement vers le basket 3x3 qui est une nouvelle discipline urbaine et dynamique. Mon souhait est de créer un lien entre ces deux formes de pratique. Mais, force est de constater que les 6 300 gymnases existants sont saturés. Alors, garantir à tous l'accès à la pratique passe par la construction de nouveaux terrains, proches des gens, notamment en QPV ou en zones rurales. »

Jean-Pierre Siutat,
président de la Fédération française
de basket-ball



L'État a mis en place à la rentrée 2021 une allocation de rentrée sportive, le Pass'Sport, pour favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs et réduire les inégalités à la pratique. D'un montant de 50 euros par enfant, cette nouvelle aide de l'État concerne les 5,4 millions d'enfants de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire 2021 ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi que les 16-18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Doté d'un budget inédit de 100 millions d'euros, le Pass'Sport témoigne de l'engagement fort de l'État envers le monde associatif dans l'optique de relancer la demande de sport dans notre pays.

sports.gouv.fr/pass-sport





**C'EST TROP
BON DE FAIRE
DU SPORT**

Oui, mais lequel ?

Faire du sport, ça a plein de bénéfices ! Mais pour s'y remettre sérieusement, encore faut-il trouver le bon. Alors, êtes-vous plutôt basket-ball ou water-polo ? Tennis ou futsal ? Escalade ou aérobic ? Découvrez-le tout de suite en répondant à quelques questions.

[Faites le Quiz !](#)

LE BON SPORT POUR MOI

Pour aider les Françaises et les Français à se (re)mettre au sport, le ministère chargé des Sports a lancé cette année le site <https://lebonsportpourmoi.sports.gouv.fr>. Cette plateforme innovante, ludique et intuitive offre un véritable service à toutes celles et ceux qui ne savent pas vers quel sport se diriger. Ainsi, ils pourront découvrir la discipline qui leur convient, parmi plus de 300 activités sportives disponibles, en fonction de leurs préférences, leurs envies, leurs profils, leurs objectifs, leurs qualités physiques, au moyen d'un quiz interactif. En répondant à des questions personnalisées, les internautes se verront proposer un certain nombre de disciplines, individuelles et/ou collectives, susceptibles de répondre à leurs attentes et surtout de leur plaire, voire de les surprendre, en simple loisir ou en compétition, en intérieur ou en extérieur. Les coordonnées des fédérations sportives délégataires concernées et des informations pratiques pour trouver le club le plus proche de chez eux seront également à leur disposition.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr

Contact presse :

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr



sports.gouv.fr

Contact presse :

01 40 45 90 15

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

